

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
établissant le coût moyen brut pondéré d'un membre du
personnel d'une Haute Ecole par groupe de fonctions pour
l'année 2004**

A.Gt 17-12-2003 M.B. 02-04-2004, err. 07-06-2005

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 9 septembre 1996 relatif au financement des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française, notamment l'article 29;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné le 5 décembre 2003;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le 17 décembre 2003;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 17 décembre 2003;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale et de la Recherche scientifique,

Arrête :

Article 1^{er}. - Le coût moyen brut pondéré annuel d'un membre du personnel d'une Haute Ecole est, pour les groupes de fonctions suivants et pour l'année 2004, fixé comme suit :

1° a) pour les maîtres-assistants nommés ou désignés dans l'enseignement supérieur de type court : € 49.289;

b) pour les maîtres de formation pratique et les maîtres principaux de formation pratique : € 40.108;

c) pour les maîtres-assistants nommés ou désignés dans l'enseignement supérieur de type long : € 42.449;

2° a) pour les chargés de cours et les chefs de travaux : € 58.432;

b) pour les professeurs et les chefs de bureau d'études : € 72.017;

3° pour les directeurs de catégories et les directeurs-présidents : € 69.130;

4° a) pour les membres du personnel administratif : € 26.706;

b) pour les membres du personnel auxiliaire d'éducation : € 37.787.

Article 2. - La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale et de la Recherche scientifique est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 3. - Le présent arrêté produit ses effets au 1^{er} janvier 2004.

Bruxelles, le 17 décembre 2003.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion
sociale

et de la Recherche scientifique,

Mme F. DUPUIS